

Visite de la CID 84 par une délégation du CHSCT de la DISI Sud-Est le .01/06/16

Rappel des objectifs de la visite.

1. Contexte

La visite de qui entre dans les prérogatives du CHSCT (art 22 du RI) a été actée lors du CHSCT du . Cette visite a pour objectif d'apprécier les conditions de travail des agents.

2. Réunion préparatoire.

Définition du thème de la visite, de la méthode, des participants et de leur rôle.

- **Méthode retenue** : porter attention et prendre note.
 - Observations qui révèlent un risque professionnel pouvant entraîner un incident ou un accident.
 - Observations révélant une anomalie ou un dysfonctionnement des mesures de prévention ou d'un dispositif de protection.
 - Observations concernant des réparations dans les locaux de travail ou un matériel de travail dégradé ou inadapté.
 - Demandes et plaintes des agents qui ne ressortent pas des trois catégories précédentes.
 - S'appuyer sur le recueil de risques 2013 complété par les cadres de proximité pour évaluer de visu les « signalements » et demander le cas échéant des précisions
 - Apprécier l'installation des services suite aux travaux.
- **Objectifs**
 - Identifier les risques ou dérives en matière de SSCT
 - contrôler le respect des dispositions réglementaires et législatives
 - suivre la mise en oeuvre des actions de prévention
 - proposer des actions préventives ou correctives
- **Participants à la visite**
 - Anne-Laure Vandenborre : assistante de prévention
 - Sylvie Chabert: Solidaires – Finances Publiques
 - Jacques Fontana : CGT Finances Publiques
 - Philippe Cardona : FO
 - Christine Sebastiano : Secrétaire du comité
- **Documents remis :**

Recensement des observations relevées au cours de la visite du service par la délégation du CHSCT.

Globalement il n'y a pas de gros problèmes, les aspects évoqués avec les agents du service étant plutôt du domaine de la facilitation de l'activité quotidienne.

Malgré tout, 3 points doivent faire l'objet d'une attention plus soutenue car susceptibles d'avoir des répercussions sur la sécurité des agents.

- le local électrique attenant au service n'est pas fermé à clé (local principal de la cité administrative). Cette pièce est normalement interdite d'accès à toute personne non habilitée. De plus, l'agent d'entretien y entrepose son matériel !. Les consignes d'usage doivent être rappelées. (demande urgente : signalétique réglementaire rappelant la présence de matériel électrique à haute tension à poser sur la porte interdisant l'accès au personnel non habilité)

-Il a été constaté que le matériel destiné au rebut (PC, imprimante...) est stocké directement dans le service. Il attend empilé, pour être une ou deux fois par an déstocké. Le bureau du service n'est pas destiné à être le lieu d'accueil de ce type de matériel, du fait de sa fréquentation humaine, sans compter l'aspect visuel (tas de décombres) . Il apparaît, qu'un local dédié pourrait être accessible si le service logistique de la DDFIP 84 en autorisait l'accès. (demande : double de la clé à donner au chef de service)

Le sujet a déjà été évoqué avec celui-ci mais semble au point mort à ce jour.

-Dans l'atelier, qui sert à la fois d'espace de stockage pour les matériels neufs ou réhabilités, et de zone de travail, il y a des étagères et des meubles attenants au mur permettant l'entreposage du-dit matériel. Il s'avère que les étagères ne sont pas fixées sur des murs et donc susceptibles de basculer en avant en cas de surcharge ou d'appui involontaire. Il est urgent de les fixer pour les sécuriser.

D'autres aspects ont été évoqués.

- L'attribution d'une place de parking DGFIP, à proximité de l'entrée du service (entre le bâtiment 1 et 2) , faciliterait la manipulation du matériel. En effet, la cour étant pavée, l'usage des chariots est impossible, D'autre part, le véhicule de service étant à demeure garé dans la cour, cela ne réduit pas le nombre de places disponibles pour les autres usagers. Les agents souhaitent que cet emplacement soit matérialisé en zone réservée.

-Un détecteur de présence, pour déclencher l'éclairage de la zone d'accès à la CID, a été acquis par la DDFIP 84. La mise en place n'a toujours pas été effectuée par les agents techniques de la DDFIP . L'assistante de prévention de la DDFIP 84 nous informe que ce service est débordé et ne peut assurer la pose de cet appareillage dans l'immédiat.

- lors de l'évacuation suite au déclenchement de l'alarme incendie, le point de rassemblement était inaccessible car les grilles étaient fermées (plan Vigipirate)

-des flacons de gel hydro alcoolique ont été demandés. L'ESI Marseille Prado devrait leur en faire parvenir

-De même, des bouchons d'oreilles sont nécessaires pour travailler dans les environnements bruyants comme celui où se trouve la console d'administration de l'autocommutateur. Une provision doit leur être transmise.

-le point sur les diverses formations à suivre ou à effectuer a été fait. Le rattachement avec celles communes avec la DDFIP du Vaucluse a été évoqué.

Il y a une demande pour celles liées au domaine des RPS (gestion des publics difficiles ou du stress ...) : la sensibilité des utilisateurs à l'usage de l'informatique s'est accrue : l'arrivée de windows 7 et des mopiéurs, entre autres, ont rendu le public plus exigeant. Les relations sont parfois conflictuelles car les agents DDFIP, ne comprennent pas toujours les interventions des cidistes : des demandes de stage en liaison avec ce domaine ont été effectués.

De même, une inquiétude naît avec un deuxième départ à la retraite en un an : le remplacement d'au-moins un des deux agents est-il prévu ?. Un suivi de la situation par la DISI est attendu.

TYPE DE RISQUE	SITUATION D'EXPOSITION	LOCALISATION	SOLUTION PRECONISEE	MOYENS DE PREVENTION A PROGRAMMER	OBSERVATIONS
<u>Risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments</u>					
Ambiance sonore	Interventions dans local autocom très bruyant	Local technique DDFIP	Utiliser des bouchons d'oreille	Fournir des bouchons d'oreille	L'ESI va fournir rapidement le matériel souhaité
Risques liés aux équipements de travail	Stockage du matériel obsolète dans le bureau	Bureau	Accéder au local de stockage du bâtiment	Demander de fournir la clé d'accès au local de stockage	Dde prise en compte par la DDFIP
	Etagères de stockage non fixées	Bureau	Faire fixer ces étagères sur le mur	Demander l'intervention d'un agent de service pour fixer les étagères	
	Accès local électrique non sécurisé	Local technique	Signaler l' interdiction d' accès	Apposer une signalétique sur la porte du local	
RPS	Relations avec les agents lors des interventions	Sites d'intervention	Les changements liés à l'évolution de l'informatique ne sont pas toujours bien acceptés par les agents	Suivre des formations visant à gérer les relations avec le public	Formations demandées, voir si rattachement avec DDFIP possible
Risques liés au manque d'hygiène sur le lieu de travail	Nettoyage des mains après manipulation de matériel	Zone d'intervention et atelier du bureau	Utiliser gel hydro alcoolique	Fournir flacons de gel hydro alcoolique	L'ESI va fournir rapidement des flacons individuels

MATERIEL OBSOLETE STOCKE DANS LE BUREAU



Espace atelier et stockage du matériel neuf ou en attente de redistribution



Bureau des agents



Cour extérieure

